

ARAL

Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise
177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Bulletin n° 31 – Septembre 2016

Sommaire

- 1 - ARAL et vous
- 2 - Visite : Grotte Chauvet
- 3 - Séjour 2017
- 4 - Conclusions
- 5 - Quelques infos

- Chèques falsifiés
- Essence ou diesel ?
- Vieillir et conduire
- Billet d'avion
- Minimum d'ayant droit
- La contrefaçon
- Fraudes à la carte bancaire
- Stop aux préjugés
- Electricité
- Le prix du timbre
- Combien donner ?
- Poème :
- Prendre un enfant par la main

1 – ARAL ET VOUS

En cette période de rentrée souvent synonyme de bonnes résolutions, il n'est pas rare pour chacun d'entre nous, de se demander quels changements vont s'opérer ? Quelles nouveautés vont apparaître ? quelles améliorations sont envisageables ? « *ce qui fait l'homme, c'est sa grande faculté d'adaptation* » Cette citation du philosophe grec Socrate se vérifie chaque jour un peu plus. Et pour cause : tout s'accélère. Les nouveaux modes de communication modifient nos relations, les bouleversements démographiques, les changements législatifs, et tant d'autres la liste est longue. Ces nombreux changements impactent plus ou moins sur notre quotidien.

Avec toutes ces modifications, nous vous souhaitons une rentrée pleine de bonnes nouvelles, de joie et de santé, pour vous permettre de réaliser tous vos projets.

Nous espérons que l'ARAL par ce bulletin, vous apporte des moments d'informations et de convivialité.

Les membres du Conseil d'Administration essaient de vous transmettre un peu de détente avec les sorties et voyages selon les orientations prises ensemble lors de nos Assemblées Générales.

2 – VISITE DE LA GROTTA CHAUVET LE 20 OCTOBRE 2016

Nous vous attendons nombreux à cette sortie selon le programme adressé ultérieurement.

3 – SEJOUR 2017 AU PORTUGAL

A ce jour, il reste encore de la disponibilité pour compléter ce voyage, n'hésitez pas à solliciter vos amis, familles, et vos connaissances.

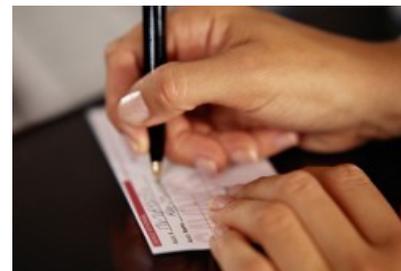
4 – CONCLUSIONS

Au plaisir de vous retrouver lors de la visite de la Grotte Chauvet le 20 octobre prochain ainsi que lors de notre séjour au Portugal en avril 2017.

Les membres du Conseil d'Administration

5 – QUELQUES INFOS

1/ Chèque falsifié: comment se faire rembourser ?



Il a été constaté un débit par chèque supérieur à la somme indiquée sur le talon de ce chèque. Comment peut-on se faire rembourser ?

Un chèque déjà rempli et signé n'est pas à l'abri d'une falsification. Une personne malveillante peut modifier le nom du bénéficiaire (ordre) ou les montants indiqués sur le chèque (par exemple en ajoutant des chiffres devant ou derrière la somme). Les personnes âgées très attachées à ce mode de paiement sont particulièrement exposées à ce type de fraude.

• *Quelle réaction faut-il avoir ?*

Contactez immédiatement votre banque. Si vous constatez une anomalie de ce type sur votre relevé de compte, signalez-la sur le champ à votre banque. Suite à cette démarche, **elle va faire ressortir le chèque incriminé et l'examiner.**

• *Demander le remboursement ?*

Si la falsification était facilement décelable à l'œil nu, vous pourrez en demander le remboursement à votre banque. En effet, celle-ci doit assumer les conséquences des falsifications apparentes des chèques qui lui sont remis.

En revanche, **la responsabilité de la banque ne serait pas engagée si la falsification n'est pas détectable.** C'est pourquoi, il faut être prudent dans la manière de rédiger les chèques afin de limiter les risques.

A savoir : Si vous invoquez une fraude, la banque peut vous demander de porter plainte.



2/ Faut-il encore acheter un Diesel ?

Diesel ou essence, la question divise les automobilistes. Le point en cinq questions-réponses.



• **Le Diesel est-il plus économique que l'essence ?**

L'intérêt d'un moteur Diesel réside avant tout dans sa moindre consommation à puissance égale, conjuguée (au moins en France en raison de taxes moins élevées) au **prix inférieur du gazole à la pompe.** C'est pour cela que le Diesel représentait encore près de deux tiers des ventes de voitures neuves en 2014. En contrepartie, il coûte plus cher à l'achat, à entretenir (en raison d'une mécanique plus complexe, soumise à de plus fortes contraintes et davantage susceptible de s'encrasser) et à assurer: les primes tiennent compte des facteurs précédents.

Ces surcoûts ôtent en pratique tout intérêt économique au Diesel pour les petites distances. Le seuil d'amortissement d'une voiture Diesel par rapport à son équivalent essence peut être estimé à environ **20 000 kilomètres par an**, un kilométrage que 71% des voitures Diesel n'atteignaient pas en 2012, selon une étude de l'association UFC Que choisir.

De surcroît, le prix du gazole, une exception française, est appelé, à long terme, à converger progressivement vers celui de l'essence (comme en 2014 avec une augmentation de la TICPE). La différence de consommation en sa faveur fait cependant toujours du Diesel un choix incontournable pour les gros rouleurs

Le Diesel est-il plus dangereux pour la santé que l'essence ?

Autrefois salué pour ses faibles émissions de gaz à effet de serre (CO₂) qui ont conduit l'Etat à le subventionner à coups de bonus écologiques à la fin des années 2000, le Diesel est aujourd'hui pointé du doigt pour ses émissions de particules cancérigènes. Un peu tard, alors que le bonus et la prime à la casse ont massivement favorisé la vente de modèles Diesel sans filtre à particule, obligatoire seulement depuis la norme Euro 5 (2011). **La dangerosité des anciens Diesel est reconnue.**

En revanche, **un Diesel Euro 6** (depuis septembre 2014), dans des conditions optimales d'utilisation, est théoriquement moins polluant qu'un moteur essence: il possède un avantage en ce qui concerne les émissions de CO₂, tandis que ses systèmes de dépollution évolués lui permettent de contrôler ses émissions de particules et d'oxydes d'azote (NOx). En pratique, le filtre à particules requiert un usage adéquat du véhicule pour ne pas s'encrasser (trajets routiers) et un entretien rigoureux pour rester efficace... et fiable. Par ailleurs, les particules les plus fines, qui sont aussi les plus nocives, échappent au filtre.

Les moteurs « essence » suivent le même chemin: la généralisation de l'injection directe réduit la consommation et les émissions de CO₂ au détriment des émissions de particules fines, **ce qui finira par imposer l'usage d'un filtre à particules.** Mais les moteurs « essence » ne sont pas confrontés aux problèmes des oxydes d'azote (NOx), autres émissions dangereuses des Diesel et très coûteuses à dépolluer dans le cadre de la norme Euro 6.

Le Diesel est-il plus agréable à conduire que l'essence ?

À puissance égale, le couple supérieur du Diesel est appréciable en reprises (accélérations lancées), a fortiori sur de gros véhicules. Néanmoins, même avec les meilleurs moteurs Diesel, **il faut atteindre un certain régime (généralement entre 1 500 et 2 000 tr/min) avant d'obtenir un peu de répondant.** Ce manque de souplesse à bas régime peut générer des à-coups en ville. De même, il est rarement utile de monter au-dessus de 4 000 tr/min, le moteur n'étant pas plus performant au-delà. Pour exploiter de façon optimale le punch d'un moteur Diesel, il faudra donc jouer du levier de vitesses. Une boîte automatique gommara bien sûr considérablement ces inconvénients mais le Diesel aura toujours du mal à rivaliser avec la souplesse des moteurs « essence », d'autant que ces derniers y associent maintenant un couple bien supérieur avec la généralisation du turbo.

Quant au bruit, le Diesel, réputé sonore, s'est remarquablement policé au cours de la dernière décennie. La différence est devenue infime à vitesse de croisière, parfois même à l'avantage du Diesel sur les modèles haut de gamme animés par de très performants 6 cylindres. À l'autre bout du spectre, les petits Diesel sont généralement loin d'atteindre le raffinement d'un moteur essence de puissance équivalente, même si les claquements et vibrations sont moindres qu'autrefois.

Le Diesel est-il plus facile à revendre que l'essence ?

Autrefois, le Diesel jouissait d'une demande inépuisable et d'une surcote intéressante sur le marché de l'occasion. C'était avant que son image soit ternie par le débat sur les particules. **Lentement mais sûrement, le marché du neuf se rééquilibre en faveur de l'essence.** La baisse de la demande de Diesel, encore récente, est vouée à se répercuter sur le marché de l'occasion, par ailleurs déjà saturé de Diesel. Face aux diverses menaces régulièrement brandies contre le Diesel (hausse des prix à la pompe, exclusion de certains centres-villes), c'est aujourd'hui l'essence qui tient lieu de valeur sûre.

Le Diesel risque-t-il d'être banni de certaines villes ?

Bouc émissaire de la Ville de Paris et du gouvernement ces dernières années, le Diesel s'est attiré l'anathème de beaucoup de personnalités politiques, et ce seront de moins en moins des paroles en l'air dans les années qui viennent. À terme, **les vieux Diesel, économiques mais indéfendables d'un point de vue sanitaire et environnemental, sont appelés à être boutés hors les murs**. L'injustice sociale de telles mesures, même compensées par des aides au renouvellement du parc automobile, est un autre débat. Mais cette épée de Damoclès pèse aussi sur les moteurs essence : au 1^{er} juillet 2016, ce sont par exemple la totalité des voitures produites avant 1997, essence ou Diesel, qui devront contourner Paris sous peine d'amende. Les Diesel récents (Euro 5 et 6) ne craignent rien... pour l'instant.

3/ Vieillir et conduire, faut-il choisir ?

Même si les plus de 75 ans ont deux fois moins d'accidents que les jeunes conducteurs, les risques augmentent avec l'âge. Dans quelles conditions est-il possible de continuer à conduire ?

En France, aucune visite médicale n'est imposée aux conducteurs âgés. Reste qu'**avec l'âge, le risque d'accident augmente**, particulièrement passé 75 ans. En cause, la diminution de la vue et de l'audition mais aussi, du fait d'arthrose cervicale, une mobilité réduite de la tête et donc du regard.



L'âge affecte également la vitesse de réaction dans les situations de conduite stressantes ou complexes, comme les ronds-points ou les échangeurs autoroutiers.

En compensation, **les conducteurs vieillissants s'adaptent à la diminution de leurs performances**.

Ils conduisent plus prudemment, moins vite, plus rarement de nuit et font des plus petites distances. Et dans l'immense majorité des cas, ils cessent d'eux-mêmes de conduire quand ils en pressentent les dangers.

4/ Un billet d'avion plus cher selon votre carte bancaire

Au moment de payer, le prix de votre billet d'avion peut soudain flamber. En cause des "frais de carte" facturés par certains voyagistes en ligne. Est-ce normal ?

Les tarifs d'avion sont décidément volatils. Acheter son billet à l'avance et comparer les prix sur internet ne suffit plus: certains voyagistes en ligne font aussi varier le coût du billet, juste avant le paiement, en fonction la carte de crédit utilisée par leurs clients. **La différence peut aller jusqu'à près de 700 €**, pour un aller-retour Paris-Fort de France (pour deux adultes et un enfant) selon un exemple étudié par *Le Parisien*. Le quotidien relève notamment que **les clients réglant par carte American express sont nettement pénalisés** par rapport à ceux utilisant une carte Visa sur les sites des voyagistes eDreams, Opodo, et Govoyages.



Autre piège à touristes: **des prix d'appels accessibles aux seuls détenteurs de cartes peu répandues** comme Viabuy Mastercard ou Visa Entropay. Cerise sur le gâteau, **ces frais de carte bancaire peuvent se multiplier avec le nombre de passagers**, même si le règlement est unique.

Est-ce légal?

Les voyagistes se défendent en arguant que "des partenariats avec des émetteurs de cartes de paiement permettent de proposer des réductions" aux clients qui les utilisent." Le raisonnement n'est pas convaincant du point de vue légal. **"C'est une pratique trompeuse. Le prix définitif doit être affiché dès les premiers résultats de recherche"**, atteste Justine Massera, juriste chez UFC-Que choisir, interrogée par *Le Parisien*. Elle confirme que selon l'article L.122-12 du Code monétaire et financier, **les frais liés aux moyens de paiement sont interdits**. De plus, **la nécessité de pouvoir comparer d'emblée le prix définitif d'un billet** a été rappelée aux compagnies, aux agences et aux comparateurs par un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne en 2015.

Comment évitez ce piège ?

Utilisez deux comparateurs de vols pour faire vos recherches. Méfiez-vous des prix attractifs qui cachent souvent des frais additionnels. Faites vos recherches en "navigation privée" pour éviter « cookies » (témoins de connections qui vous identifient à chaque recherche et font grimper les prix). Une fois le billet le plus avantageux repéré, **vérifiez toujours son prix sur le site de la compagnie aérienne**. Vous découvrirez peut-être un prix compétitif et sans surprise

5/ Le minimum auquel vous avez droit

Même en ayant peu cotisé, vous pouvez prétendre à un revenu minimum une fois à la retraite. Mais les conditions pour en bénéficier varient en fonction de votre situation passée et présente.

- **Le minimum contributif: si vous avez cotisé sur des petits salaires**

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le montant entier du minimum majoré de la retraite de base est fixé à **688 € par mois**. Mais pour bénéficier de cette somme, encore faut-il remplir toutes les conditions, notamment plus de 120 trimestres de cotisation.

- **L'Aspa: une garantie pour tous**

Tout retraité a droit à un minimum de ressources pour vivre. Par le passé, ce minimum était atteint par le cumul de plusieurs prestations. Désormais, le dispositif a été simplifié et prend la forme d'une allocation unique et différentielle: l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

- **Pension de réversion: le montant plancher** Le conjoint d'un assuré décédé a droit, en fonction de ses ressources, à une pension de réversion versée par le régime général. Sous certaines conditions, cette pension ne peut descendre au-dessous de 283,87 €/mois depuis le 1^{er} octobre 2015.

6/ La contrefaçon

Elle a représenté 2,5 % du commerce mondial en 2013. La grande majorité de ces produits viennent de Chine.

Sacs à main, parfums, médicaments, cosmétiques, jouets pour enfants, chaussures et même bananes et fraises...

Souvent commandés sur Internet et expédiés par simple voie postale, les produits piratés n'ont pas disparu de la circulation. Bien au contraire. En 2013, leurs échanges ont représenté près de 300 milliards d'euros, autrement dit 2,5 % du commerce mondial, selon un rapport de l'OCDE et de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Avec plus de 60 % de produits d'origine chinoise, saisis entre 2011 et 2013, la Chine arrive largement en tête, suivie, bien loin derrière, par la Turquie (3,3 % des produits saisis).

Chaussures, jouets et... bananes

Autre donnée, 62 % des saisies sont passées par les postes. Les colis empruntent souvent des itinéraires très complexes et difficilement repérables. Hongkong et Singapour sont des plateformes d'échanges mondiales très convoitées, tout comme les Émirats arabes, mais la marchandise peut aussi transiter par des pays politiquement instables comme l'Afghanistan et la Syrie... avant d'arriver à bon port. Entre 2011 et 2013, les États-Unis ont été les premières victimes de la contrefaçon, devant l'Italie et la France. Le luxe n'est pas le seul secteur visé, insiste l'OCDE. « Si les chaussures sont les produits les plus copiés, on observe des violations du droit de propriété intellectuelle jusque sur les fraises et les bananes », souligne l'organisation internationale. Ses experts mettent aussi en garde contre les « mauvaises copies », notamment de médicaments et de jouets, qui peuvent se révéler dangereuses pour la santé.

7/ Billet de 50 € : appoint ou pas ?

En cas d'achat inférieur à 50 €, un commerçant peut demander l'appoint (article L.112-5 du code monétaire et financier). En revanche, il ne peut pas refuser un billet de 50 € pour un achat supérieur à cette somme. Il s'exposerait à une amende de 150 €.

Source : n° 245/sept.oct 2016

8/ Fraude à la carte bancaire : zéro frais à votre charge !

Victime d'un débit frauduleux effectué avec un numéro de carte bancaire. La banque a remboursé... et facturé 15 euros la réédition de la carte. Est-ce normal ?

Si la banque a reconnu le caractère frauduleux de ce débit, la loi prévoit de ne supporter **aucune conséquence financière** résultant de cet agissement dont vous n'êtes pas responsable (article L133-20 du Code monétaire et financier).

Par conséquent, non seulement votre banque **doit recréditer votre compte** du montant de la somme détournée mais **elle n'est pas autorisée à vous facturer des frais** : ni d'opposition et de renouvellement de votre carte bancaire.

De plus, elle doit vous rembourser d'éventuels d'agios si la fraude a eu pour conséquence de mettre votre compte à découvert. Il faut savoir que toutes les banques n'appliquent pas avec zèle cette disposition légale. Ainsi, si votre banque vous a facturé la réédition de votre carte, n'hésitez pas à demander le remboursement de cette somme, vous n'avez pas à la supporter.

En cas de refus de la banque, vous pouvez contacter le médiateur de cet établissement (ses coordonnées figurent sur votre relevé de compte ou votre convention de compte).

En collaboration avec la CLCV, association de consommateurs.

ARAL - Bulletin n° 31 – Septembre 2016

9/ Stop aux préjugés sur les seniors !

Pingres, conservateurs, égoïstes... La société continue à véhiculer certains a priori négatifs sur les seniors.

Aujourd'hui nous vieillissons différemment des générations précédentes et vivons le plus souvent en meilleure santé et plus longtemps. Pourtant, la société continue de véhiculer certains a priori négatifs et disqualifiants sur les seniors, supposés être plus conservateurs, plus égoïstes, plus pingres, moins dynamiques et moins investis...

Si certaines idées reçues vont toujours bon train, donnez leur donner un coup de balai en profitant au maximum des activités qui vous sont offertes pour en profitez au maximum. La retraite est un cheminement de la vie après une vie active et professionnelle parfois intense. Alors bien vieillir, c'est bien vivre

10/ Electricité

Électricité : ERDF change de nom aux frais des usagers, et devient Enedis

Depuis le 31 mai 2016, ERDF a changé de nom, répondant ainsi à une demande commune de l'Autorité de régulation de l'énergie et de l'UFC-Que Choisir.

En effet la similitude de prononciation restait grande entre ERDF (le gestionnaire du service public du réseau) et EDF (le fournisseur historique d'électricité), créant ainsi une confusion volontairement entretenue entre et par les 2 entités. Après 2 années de bras de fer, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de France vient donc enfin d'obtempérer : désormais, ne l'appellez plus ERDF mais Enedis (**E**nergie **D**istribution).

Pour information, cette opération a un coût, chiffré à 30 millions d'euros (il faut bien payer les sociétés de communication). Devinez qui paiera la note. ERDF ? Non, mais le consommateur sur sa facture d'électricité ? Oui.

Source : Que Choisir juin 2016

11/ Le prix de l'acheminement du courrier n'en finit pas d'augmenter

Une enquête de l'UFC-Que Choisir publiée en novembre 2015 révèle que les tarifs des services postaux ont subi une hausse de 32.6 % depuis 2006, soit deux fois plus que l'inflation (15,8 % sur la période). Par exemple, depuis 2015, le prix du timbre des courriers de 20 à 50 g a augmenté de 21,7 % pour la « lettre verte » et de 29,5 % pour l'Ecopli !!

Source : n° 245/sept.oct 2016

12/ Donner, oui, mais combien ?

En théorie, la tradition veut que les étrennes oscillent entre 5 et 10€ pour les pompiers, le facteur et les éboueurs. Pour les gardiens d'immeuble, comptez entre 5 et 10% du loyer mensuel. Rien ne vous empêche de donner un peu moins et d'ajouter une boîte de chocolats. Libre à vous de faire de même avec les personnes qui vous aident à domicile (femme de ménage, jardinier...).

Voici un texte adapté de la chanson d'Yves Duteil « prendre un enfant par la main » à lire et à relire sans modération.

*Prendre un ancien par la main
 Accompagner son chemin
 Pour lui donner la confiance en son pas
 Prendre un ancien par le bras
 Prendre un ancien par le cœur
 Donner un peu de bonheur
 De ses années soulager les malheurs
 Prendre un ancien par le cœur*

*Prendre un ancien par la main
 Et lui chanter des refrains
 Qui lui rappellent sa jeunesse et sa vie
 Etre pour lui un ami
 Prendre un ancien par l'amour
 Pour embellir ses vieux jours
 L'aider à supporter le poids des ans
 Prendre un ancien en l'aimant*

*Prendre un ancien par la main
 Et consoler ses chagrins
 Lui donner l'amour dont il a besoin
 Etre pour lui un soutien
 Prendre un ancien tel qu'il est
 L'entourer de son respect
 En pensant que bientôt viendra le jour
 D'être un ancien à son tour*